

Les matières premières

1. Diagnostic

L'exploitation des richesses du sous-sol est nécessairement liée aux spécificités de la géologie locale. La région Centre dispose ainsi de matériaux destinés à la construction et aux travaux publics (sable, granulats alluvionnaires, calcaire...). Ces matériaux sont extraits d'environ 230 carrières réparties sur toute la région. Les aspects environnementaux sont donc essentiels aussi bien dans les phases d'exploitation que dans les modalités de remise en état à l'issue des extractions.

Le département du Loiret, au nord-est de la région fait l'objet d'une exploitation pétrolière par forage. La question des approvisionnements en énergie et la variation saisonnière des consommations rend essentielle l'exploitation de stockage de gaz naturel. La région centre dispose de 3 des 15 stockages souterrains exploités en France. Ils sont réalisés dans les nappes aquifères.

Les productions, les mouvements de matériaux entre département, les consommations font l'objet des travaux d'un observatoire régional de la cellule économique régionale du BTP.

L'exploitation des matériaux de carrières destinés à l'industrie ou au secteur BTP reste néanmoins un enjeu régional, voire inter-régional, significatif. La consommation régionale est de l'ordre de 7 t/habitant/an. La région produit de l'ordre de 16 millions de tonnes par an pour une consommation d'environ 17 millions de tonnes par an. Une partie des matériaux produits approvisionne la région Ile-de-France (1,5 millions de tonnes par an). Le déficit de production est compensé par des approvisionnements en provenance de régions voisines (principalement Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes).

Les carrières apparaissent à la fois comme un élément nécessaire pour satisfaire certains besoins de l'économie locale mais présentent également des enjeux environnementaux significatifs. Elles réunissent bien toutes les préoccupations d'un développement durable.

Depuis 1996, une politique de réduction des extractions de matériaux alluvionnaires en lits majeurs est menée en région Centre en concertation avec la profession des carriers. Cette politique a permis de diminuer de plus de 40 % la quantité de matériaux alluvionnaires en lits majeurs au cours des 10 dernières années.

2. Objectifs de référence

Les carrières sont des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) et sont à cet égard soumises à autorisation (livre V du Code de l'environnement).

Le SDAGE Loire-Bretagne de 1996 préconisait une réduction de l'extraction de granulats en lit majeur et un arrêté ministériel du 24 janvier 2001 a interdit l'extraction de granulats dans l'espace de mobilité des cours d'eau. Dans le SDAGE Loire-Bretagne approuvé en 2009, les **projets de carrières en granulats alluvionnaires en lit majeur** en dehors de l'espace de mobilité du cours d'eau doivent tenir compte de l'objectif de réduction des extractions de granulats de 4% par an.

3. Enjeux environnementaux

Ces exploitations sont au cœur de préoccupations de développement durable, des ressources non renouvelables sont consommées et des milieux peuvent s'en trouver affectés.

En particulier les extractions dans le lit majeur de la Loire effectuées en 40 ans ont représenté l'équivalent d'un stock d'alluvions accumulé sur plusieurs centaines d'années. Cela a eu pour conséquence le creusement du lit, une modification de la morphologie du thalweg et un dysfonctionnement des écosystèmes aquatiques connexes à la Loire (boires, vasières...). Les granulats alluvionnaires assurent également une fonction de filtration et d'épuration naturelle des nappes d'eau alluviales.

Tous les aspects environnementaux sont concernés par les exploitations de carrières aussi bien en cours d'exploitation qu'après cette exploitation. Les préoccupations de protections des milieux naturels (faune et flore) et aquatiques doivent être prises en compte comme celle de la protection des eaux souterraines ou de surface, celle des zones humides ou des sites Natura 2000.

4. Orientations stratégiques

Toute nouvelle autorisation d'ouverture de carrière est encadrée dans le SDAGE qui fixe notamment :

- Un contenu spécifique des dossiers de demande d'exploitation ;

- La possibilité d'une réduction par le Préfet de département, en concertation avec les autres Préfets, de la quantité extraite projetée par le carrier dans l'objectif de réduction de 4% par an ;
- La mise en place d'outils de diagnostics et de prospective régionaux sur les besoins en matériaux ;
- L'incitation des maîtres d'ouvrages publics à l'utilisation de matériaux de substitution (extraction sur sites de travaux par exemple, voire de déchets inertes) ;
- Des précisions à apporter par les carriers quant à la remise en état des sites (en secteur Natura 2000, en zones humides, au regard du fonctionnement des nappes alluviales...).

5. Indicateurs

cf. tableau ci-après

6. Cartographie

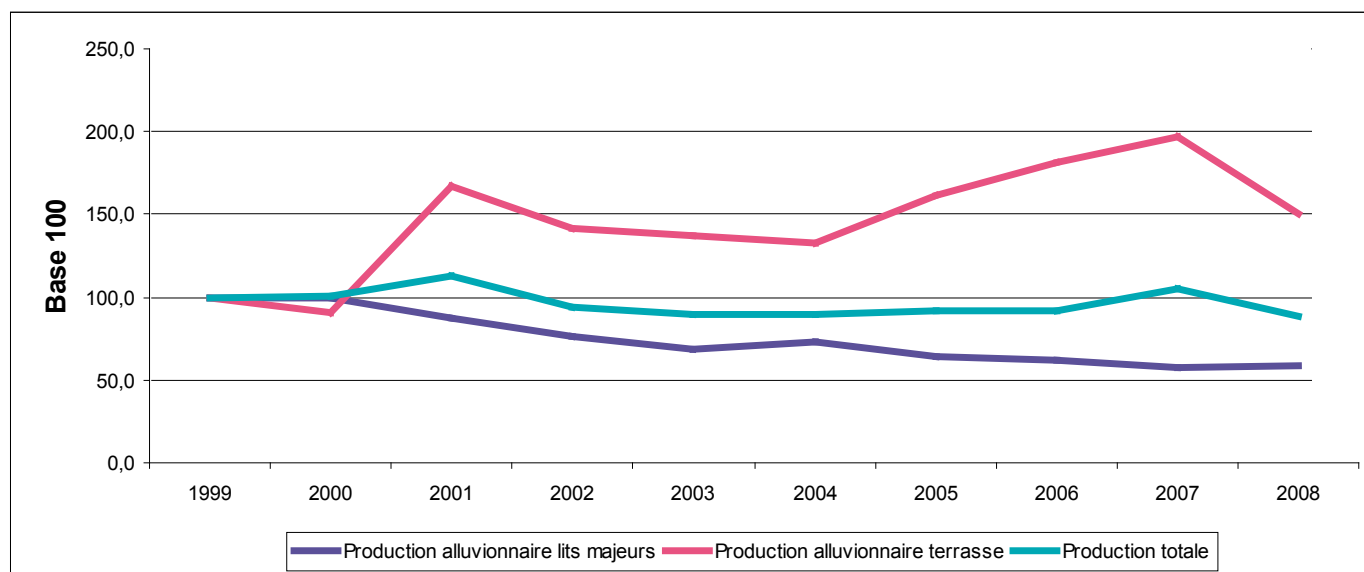
- les carrières

INDICATEURS CONCERNANT LES MATIÈRES PREMIÈRES

	Unités	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Carrières soumises à autorisation	Nbre	339	325	323	322	306	291	277	250	229	229
Production alluvionnaire lits majeurs	tonnes	7 431 000	7 410 000	6 485 666	5 645 760	5 133 639	5 401 630	4 762 178	4 643 592	4 236 264	4 394 935
Production alluvionnaire terrasse	tonnes	2 213 000	1 996 000	3 699 768	3 144 417	3 038 774	2 948 697	3 567 969	4 015 264	4 367 232	3 326 863
Production totale	tonnes	19 567 000	19 642 000	21 987 364	18 384 034	17 488 111	17 447 996	17 989 249	17 903 041	20 472 825	17 346 292

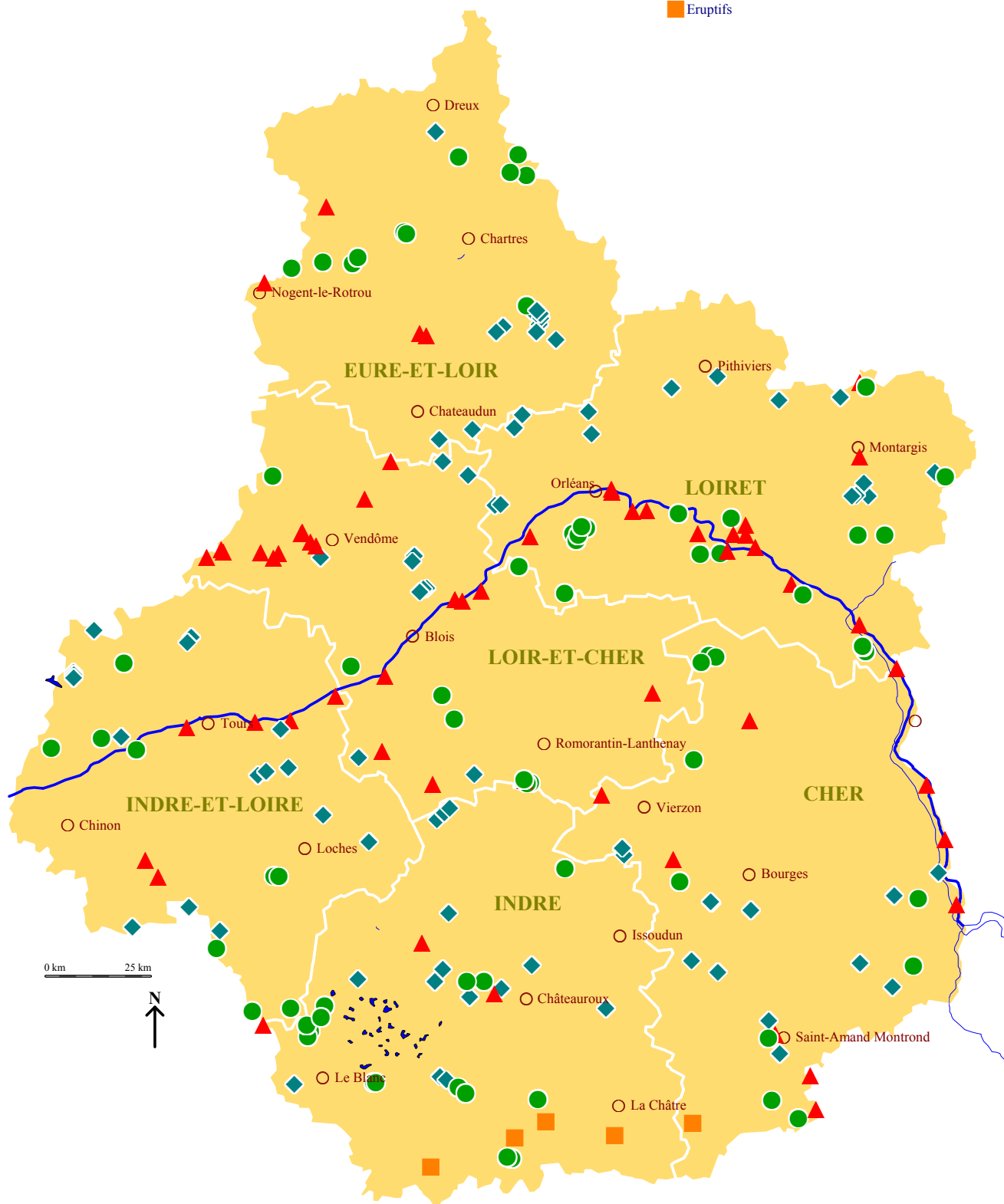
*En 2007 : augmentation de la quantité totale compte tenu de chantiers importants tel que l'A19
Sources : Drire Centre/ DGPPR-SOEs-CGDD

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES CARRIÈRES EN CENTRE



LES CARRIÈRES

- ▲ Alluvionnaires lit majeur
- Alluvionnaires terrasse
- ◆ Calcaires
- Eruptifs



Source : DRIRE Centre